

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2011 de M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dosan: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que l’urbanisation nécessaire de la ville réduit fortement les espaces de verdure sur certains axes routiers et aux abords d’immeubles;
- que les espaces très fréquentés sont envahis par les particules gazeuses diverses;
- que la pollution affecte le système d’autorégulation de l’air et par conséquent entraîne un effet négatif sur la santé des habitants;
- que des éléments esthétiques d’une ville sont appréciés par les habitants au même titre que la diminution du bruit ou l’air ambiant;
- que la Haute Ecole du paysage, de l’ingénierie et d’architecture a développé un brevet de supports pour murs végétalisés faisant partie du constructif avec de nouvelles fonctions d’épuration, d’antibruit et d’isolation thermique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’envisager la création de murs végétalisés, qu’on appelle aussi jardins ou écosystèmes verticaux;
- de recenser les immeubles et institutions de la Ville susceptibles d’être dotés de concepts de murs végétalisés;
- de réaliser avec le concours de la Haute Ecole du paysage, de l’ingénierie et d’architecture des murs végétalisés sur des parcours sensibles de la ville et sur certains immeubles ou institutions de sa propriété, pour améliorer le confort des habitants et rendre la cité plus poétique.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif prend acte avec satisfaction du vote de la motion M-959 et soutient ses intentions, à savoir amener plus de vert en ville de Genève et prendre des mesures concrètes afin de lutter contre le réchauffement climatique, particulièrement en milieu urbain.

Pour rappel, le Conseil municipal a déjà voté un premier crédit d’investissement en la matière (proposition PR-1127 votée le 25 janvier 2016 pour un montant de 641 700 francs) comprenant cinq axes de végétalisation du domaine public:

- nouvelles arborisations du domaine public;
- requalification des alignements d’arbres;
- requalification des pieds d’arbres;
- végétalisation des surfaces en bitume ou minéralisées;
- végétalisation par l’installation de bacs.

A titre liminaire, il sied de préciser que les services municipaux ont déjà, par le passé, analysé de manière non exhaustive les murs ou façades des bâtiments dont la Ville est propriétaire, avec un résultat peu concluant. Le patrimoine bâti de la Ville de Genève compte en effet beaucoup d’immeubles historiques protégés ne se prêtant pas à cette démarche.

Par ailleurs, la mise en œuvre et l’entretien de systèmes de végétalisation verticale sont excessivement onéreux et complexes. De plus, les murs végétalisés développés par la Haute école du paysage, d’ingénierie et d’architecture présentent des structures lourdes à installer devant les façades. Ces structures alvéolées requièrent une irrigation permanente (par un système de pompage et récolte de l’eau) afin de permettre aux plantes de se développer. Dès lors, la végétation ne peut être autonome et demande un entretien intensif. Ces murs répondent davantage à des besoins esthétiques qu’aux principes d’une politique de développement durable. Il existe toutefois d’autres méthodes de végétalisation des façades, telles que la plantation de plantes grimpantes, qui ont l’avantage d’être moins coûteuses à l’installation et à la gestion, tout en répondant qualitativement aux besoins de la population.

Le Service des espaces verts dispose depuis 2017 d’une étude de base qui a permis d’élaborer un plan stratégique de végétalisation (PSV), approuvé par le Conseil administratif le 10 avril 2019, et présenté à la presse le 3 juillet 2019. Ce plan met en évidence le potentiel de végétalisation du territoire communal. Cette étude se base sur des critères spécifiques, tels que les aménagements en cours ou à venir, le maillage vert, les enjeux écologiques, le développement durable ainsi que le déficit actuel de chaque quartier en termes d’espaces verts. Le PSV constituera un outil d’aide à la décision dans le cadre du développement des projets d’aménagement de la Ville.

Sur la base de cette étude, le Conseil administratif est d’avis qu’il existe des mesures plus pertinentes et efficaces que celles proposées par la motion pour améliorer significativement la présence du végétal dans la ville.

A ce titre, le PSV propose un certain nombre de mesures à court, moyen et long terme, qui permettront d’améliorer considérablement la qualité de vie en ville tout en répondant aux problèmes liés au réchauffement climatique. De surcroît, la prise en compte de ces mesures dans le cadre du développement des plans

localisés de quartier (ou autre outil de planification) rendra la démarche plus efficace en anticipant les besoins en espaces verts d'une population croissante.

C'est pourquoi la stratégie de végétalisation sera intégrée au plan directeur communal sous la forme d'une nouvelle fiche qui sera prochainement soumise au Conseil municipal en vue de sa validation. Par la suite, le PSV sera intégré à la révision du plan directeur communal à partir de 2020.

A l'inverse des façades végétalisées compliquées à mettre en œuvre et à gérer, les toitures plates offrent un potentiel de végétalisation important. Les Conservatoire et Jardin botaniques ont réalisé une cartographie des toitures végétalisées, parue en 2013 dans l'ouvrage *Flore en ville*. Celles-ci sont encore peu nombreuses, mais un grand nombre de bâtiments, notamment privés, disposent d'un potentiel non négligeable.

Des techniques performantes et faciles à mettre en place existent aujourd'hui. Une adaptation de la législation cantonale pourrait obliger les propriétaires à végétaliser les toitures dans le cadre de travaux de rénovation ou de nouvelles constructions. La Direction du patrimoine bâti végétalise d'ores et déjà les toitures de bâtiments dont elle a la charge lorsque les conditions le permettent.

La qualité de vie en ville est également péjorée par la densification, soit en raison de nouvelles constructions, soit en raison de l'élévation des bâtiments existants. Cette densification peut être compensée par l'augmentation ou l'amélioration des espaces verts. Ces mesures ont généralement un coût important pour la collectivité. Une taxe sur les plus-values générées par les nouvelles constructions pourrait alimenter un fonds de compensation destiné exclusivement à financer des projets de végétalisation de l'espace public. Plusieurs Cantons ont par ailleurs déjà entamé cette démarche depuis de nombreuses années, par exemple celui de Bâle-Ville.

En conclusion, le Conseil administratif s'associe à la volonté du Conseil municipal d'améliorer la qualité de vie en ville au moyen d'une végétalisation accrue et suggère donc d'exploiter les pistes évoquées ci-dessus.

Il a chargé les services compétents de:

- mettre en œuvre le PSV, en priorité dans les quartiers mal pourvus en espaces verts;
- procéder à l'inventaire des bâtiments publics et privés offrant un potentiel de végétalisation des façades et des toitures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Guillaume Barazzone*